



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rouen, le 6 août 2020

PLACES D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE : MOBILISATION DES SERVICES DE L'ÉTAT ET DES PROFESSIONNELS

La mise en place du confinement dans le cadre de la crise sanitaire a interrompu dès le 17 mars 2020 la tenue des examens du permis de conduire, ainsi que des leçons de conduite et formations théoriques nécessaires à la préparation de ces examens.

Sous l'autorité du préfet, les services de l'État ont pris, dès la première phase de déconfinement, des mesures pour répondre à la demande de places d'examens du permis de conduire.

Les différents examens (moto et poids lourds dès le 26 mai, voiture dès le 8 juin) ont été programmés dans le respect de la sécurité des inspecteurs, des moniteurs et des candidats grâce à l'application du protocole sanitaire défini par la Délégation à la Sécurité Routière. Initialement réduit à 11 passages, en raison du contexte sanitaire, le nombre journalier d'examens B a été porté à 13 à partir du 22 juin.

De plus, afin de réduire les délais d'attente induits par l'arrêt temporaire des examens durant la période de confinement, les services de l'État ont mis en place des passages d'examens supplémentaires, ce qui a permis certains samedis de proposer plusieurs dizaines de places supplémentaires. Ainsi, en juillet, c'est 1950 passages d'examen permis B qui ont pu être proposés, et 1750 sont prévus en août. Deux nouveaux inspecteurs renforceront les effectifs du département dès le mois de septembre.

**Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex

Lors de la réunion avec les professionnels du secteur le 2 juin dernier, il leur avait été demandé de présenter prioritairement aux examens les candidats les mieux formés, l'atteinte d'un niveau de conduite suffisant pour réussir l'épreuve étant un levier indispensable pour fluidifier la reprise de l'activité. Les établissements d'enseignement de la conduite ont efficacement appliqué cette consigne en Seine-Maritime, ce qui a permis de faire passer le taux de réussite dans le département de 57% (moyenne en 2019) à plus de 65% (moyenne depuis le 8 juin 2020).

Les services de l'État et les acteurs de la profession se réuniront de nouveau à la rentrée de septembre afin de continuer à travailler ensemble à l'amélioration de l'activité après la reprise post-confinement.

Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle

Tél : 02 32 76 50 14
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex